

les estimations. Ce n'est pas ainsi que les choses sont censées se faire en vertu de notre constitution. L'honorable député ne peut se soustraire à sa responsabilité en la faisant peser sur les ingénieurs qui ont toujours été responsables devant lui, soit comme ministre, soit comme président de l'Administration de la voie maritime. Je dis à l'honorable député que le comité aurait eu plus d'admiration pour lui s'il avait assumé sa responsabilité, au lieu de chercher à l'esquiver. Il prétend que les erreurs ont été découvertes en 1956. A cette époque, il avait été ministre des Transports pendant six ou sept ans, et il était président de l'Administration de la voie maritime depuis au moins deux ans. Combien de temps a-t-il mis à s'éveiller? Il a fallu que des contrats d'une valeur dépassant 19 millions de dollars soient adjugés pour que l'honorable député de Laurier s'éveille aux déplorables erreurs qu'il cherche maintenant à faire passer sur ses subalternes. Mais examinons toute cette histoire sordide selon l'ordre chronologique.

La première estimation des frais de la voie maritime que j'ai pu découvrir est consignée dans un document du Congrès américain. Il s'agit du compte rendu des délibérations du comité des travaux publics de la Chambre des représentants, 81^e Congrès, deuxième session; les séances du comité étaient autorisées par la résolution conjointe numéro 271 de la Chambre. A la page 129 de ce document, on trouve une lettre du lieutenant-général R. A. Wheeler, chef des ingénieurs, au sénateur Alexander Wiley; à cette lettre, en date du 7 décembre 1948, est annexée l'estimation des frais fournie par le ministère canadien des Transports. Les frais mentionnés dans ce document, pour un chenal de 27 pieds, sont de \$1,157,000. Pour éviter toute confusion au sujet de la profondeur, je cite une note qui apparaît à la page 134:

Pour des chenaux profonds de 27 pieds et de 30 pieds...

Je soulignes ces mots: profonds de 30 pieds...

...dans le canal de Welland, il ne faudrait pas plus que des opérations ordinaires de dragage, le seuil des écluses actuelles présentant une profondeur utile de 30 pieds.

Ainsi, la première estimation de ce qu'il en coûterait pour augmenter la profondeur du canal de Welland suffisamment pour répondre aux besoins de la voie maritime nous donne le chiffre de \$1,157,000, chiffre que j'engage le comité à ne pas perdre de vue d'ici la fin de mon exposé.

La seconde estimation dont j'aie connaissance vient, elle aussi, d'une source américaine. Il s'agit du compte rendu des délibérations du comité des travaux publics de la Chambre des représentants, 82^e Congrès,

[M. Bell (Carleton).]

première session, chargé d'étudier diverses résolutions conjointes de la Chambre. D'après le témoignage donné le 26 février 1951 par le major général Lewis Pick, ingénieur en chef de l'armée américaine, comme en fait foi le compte rendu des témoignages à la page 214, le coût estimatif prévu par le ministère des Transports du Canada était de \$1,302,000. Cette estimation, dit-on, a été faite d'après le niveau des prix de décembre 1950 et cela peut expliquer qu'elle diffère de l'estimation précédente.

De toute façon, c'est cette estimation que la Chambre avait en main le 11 décembre 1951, alors qu'elle étudiait en comité le bill créant l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Je cite les paroles du ministre des Transports du temps, maintenant député de Laurier, ainsi qu'elles sont consignées au hansard de la même date, à la page 1887:

...canal maritime de Welland: \$1,302,000.

Jusqu'au 15 février 1955, impossible de trouver aucune modification de cette estimation. A cette date, celui qui était alors président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, maintenant l'honorable député de Laurier, portait la parole au déjeuner-causerie qui avait lieu au cours de la convention annuelle de l'Association canadienne des exploitants forestiers tenue à Montréal. Je dois dire que je m'inspire d'une source secondaire, car je n'ai pu trouver le texte original de son discours. Si l'honorable député trouve mauvais que je donne la citation, je dois, il va s'en dire, m'arrêter immédiatement. Voici la citation telle que je l'ai obtenue d'une source secondaire:

Les seuls travaux...

Permettez-moi d'insister sur ces deux mots.

Les seuls travaux qu'il reste à exécuter pour compléter la voie maritime, au canal maritime de Welland, consistent à creuser certaines sections à une profondeur de 27 pieds. Le coût estimatif total prévu pour le creusage à cette profondeur de 27 pieds sur toute la longueur du canal maritime de Welland est de 2 millions de dollars.

D'après le compte rendu de cette date, à la page 6915, le ministre des Transports du temps, l'honorable George C. Marler, est censé avoir dit:

...2 millions de dollars pour l'approfondissement du canal Welland.

D'après les recherches que j'ai faites, ce sont les seules estimations qui aient été consignées et révélées au Parlement. Je fais une courte digression pour dire que c'est une révélation pour un parlementaire canadien que de voir les détails mentionnés dans les documents du Congrès. Aucune comparaison n'est possible entre la quantité de renseignements fournis au congrès des États-Unis et